

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an DEUX MILLE DIX NEUF et le 21 FEVRIER à 18 heures 30,
le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 15
FEVRIER 2019, s'est réuni en séance publique dans la salle
du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame
Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Mrs. Bernard DUPOUY - Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mmes Sarah DOURTHE - Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE
- Mme Laure FAUDEMÉR
- Mme Béatrice BADETS
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS
- Mme Nicole COUTANT
- M. Julien DUBOIS

POUVOIRS :

- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à M. Jean-Pierre LALANNE
- Mme Laure FAUDEMÉR donne pouvoir à Mme Dominique DUDOUS
- Mme Béatrice BADETS donne pouvoir à Mme Anne SERRE
- Mme Marianne BERQUE-MANSAS donne pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI
- Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à M. Jésus SIMON
- M. Julien DUBOIS donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : PARTICIPATION AU PARTENARIAT SITES ET CITES REMARQUABLES - ATOUT FRANCE

L'Association Nationale Sites et Cités Remarquables de France, dont le siège est situé Musée d'Aquitaine 20 cours Pasteur à Bordeaux, soucieuse de valoriser les territoires adhérents, propose une campagne promotionnelle d'envergure visant à stimuler la fréquentation touristique française et internationale, en partenariat avec l'agence Atout France, basée à Paris. Elle est l'opérateur unique de l'Etat en matière de tourisme, et a pour mission de contribuer au renforcement de l'attractivité de la Destination France. Elle dispose d'une connaissance pointue des clientèles touristiques internationales et des acteurs de la distribution.

Elle propose une campagne de promotion pendant un an aux adhérents de l'association Sites et cités remarquables de France, visant une dynamique collective à destination des marchés touristiques de la France, la Belgique et la Grande-Bretagne.

Participer à la campagne est l'opportunité pour Dax de toucher une grande audience, de sensibiliser les influenceurs, de bénéficier de nouveaux contenus digitaux en français et en anglais avec une diffusion performante, d'appuyer une dynamique autour de l'attractivité de la ville à partir des patrimoines, tout en bénéficiant d'un tarif exceptionnel grâce au collectif.

Dax sera valorisée par une campagne portée principalement sur les leviers numériques les plus efficaces. Cette offre de promotion est une opportunité de communication à audience élevée à moindre coût, grâce à la mutualisation de Sites et cités remarquables de France et au partenariat d'Atout France.

En sa qualité de membre de Sites et cités remarquables, la ville de Dax bénéficie d'un engagement exceptionnel financier complémentaire de la part d'Atout France générant une réduction du coût de 30%.

Le niveau d'engagement demandé pour chaque participant est de 10 000 € TTC pour un an. Cinq actions proposées permettront une valorisation sur-mesure de la ville de Dax intégrée à une dynamique collective :

1- La création d'une identité digitale spécifique à Dax autour de l'offre annuelle (événements et itinérances) et la production des contenus en français et en anglais. Ces contenus seront à la disposition des territoires, réutilisables pour leur propre communication.

2- Le référencement sur le mini-site de campagne développé pour servir de « page d'atterrissage » des différents contenus de la ville de Dax, disponible aussi en langue anglaise. Le mini-site est un ensemble de pages internet spécifiquement développé lors d'une campagne de publicité ou de marketing direct sur internet ou créé à l'occasion d'un lancement de produit ou d'un événement.

3- La présence de Dax au sein d'une campagne de promotion et de médiation sur divers médias digitaux : médias sociaux, sites web, newsletters ciblées, sur les marchés britanniques et francophones.

4- La présence de Dax au sein de campagnes « destinations » avec des distributeurs (Oui SNCF, Lonely Planet, Routard.com,...) valorisant les parcours et itinéraires et les événementiels.

5- La participation à des actions avec les représentations d'Atout France (salons, voyages de presse, voyages d'influenceurs...) sur le marché britannique ou belge.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la ville, exercice 2019, service urbanisme.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

PREND ACTE de la participation de la ville à cette opération.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20190221-10-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 22 Février 2019

«La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>) ».